

SÉANCE DU 13 AVRIL 2015

Ordre du jour :

- Election du Président de séance,
- Comptes administratifs 2014 : Commune – Eau et Assainissement,
- Comptes de gestion 2014 : Commune – Eau et Assainissement,
- Affectation du résultat 2014 : Commune – Eau et Assainissement,
- Fixation des taux des 3 taxes (taxe d’habitation, taxe foncière bâti et non bâti),
- Budgets primitifs 2015 : Commune –Eau et Assainissement,
- Etablissement de la liste préparatoire du jury d’assises 2016,
- Charte Natura 2000,
- Résiliation du bail : 2 rue de la Basse-Cour,
- Demande de location d’une maison communale,
- Etude CAUE concernant l’aménagement de la zone 1AU,
- Ecole : - Carte scolaire rentrée 2015,
- Compte-rendu du 03 février du SIVOS,
- Demande d’abri de jardin,
- Voirie et stationnement,
- Communauté de communes : - Modification des statuts,
- Information générale,
- Informations diverses sur les travaux des commissions communales et des comités consultatifs.

Le treize avril deux mil quinze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune s’est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques LAURE, Maire.

Étaient Présents : Monsieur LAURE - Madame COURRIOUX - Monsieur CHAUVIN – Madame TURUNEN – Messieurs SIMON - PINON - AMIOT - LAIGNEAU – Madame DOISNE – Messieurs BOUTON - BEAUCHET - COURRIOUX - Madame BOLINET – Monsieur GAULLIER - Madame BEAUFILS.

Secrétaire : Madame BOLINET.

Le procès-verbal de la séance du 19 Janvier est adopté à l’unanimité.

Rappel concernant les ateliers municipaux : les deux projets acquisition et construction neuve sont menés de front jusqu’à la décision finale.

Monsieur le Maire fait le point sur le fonctionnement des commissions communales.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE

Monsieur le Maire rappelle qu’en application de l’article L 121-13 du Code des Communes dans les séances où le compte administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son Président.

Le Conseil Municipal élit Madame Bernadette COURRIOUX comme Présidente lors des débats concernant les comptes administratifs de la commune et du service Eau et Assainissement.

Monsieur LAURE, Maire, se retire au moment du vote.

Madame Bernadette COURRIOUX transmettra les délibérations des comptes administratifs.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE

Madame la Présidente donne lecture des recettes et des dépenses figurant au compte administratif 2014 de la Commune.

.../..

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent global de 151 967.44 € réparti comme suit :

- section de fonctionnement : + 183 831.94 €
- section d'investissement : - 31 864.50 €

Le Compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Nombre de votants : 14
Votes pour : 14
Votes contre : 0.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame la Présidente donne lecture des recettes et des dépenses figurant au compte administratif 2014 du service Eau et Assainissement.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent global de 210 373.13 € réparti comme suit :

- section de fonctionnement : + 135 335.22 €
- section d'investissement : + 75 037.91 €

Le Compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Nombre de votants : 14
Votes pour : 14
Votes contre : 0.

COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2014 de la Commune et du service Eau et Assainissement présentés par Monsieur CHAUVET, Receveur Municipal.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LAURE,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014 de la Commune,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,
Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 183 831.94 €
- un déficit cumulé d'investissement de : - 31 864.50 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 131 865.00 €

002 – résultat de fonctionnement reporté : 51 966.00 €

Nombre de suffrages exprimés : 15

Votes pour : 15

Votes contre : 0.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014 DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LAURE,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014 du service eau et assainissement,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,
Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 135 335.22 €
- un excédent cumulé d'investissement de : 75 037.94 €
- un solde négatif de restes à réaliser de : - 34 687.00 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

002 – résultat de fonctionnement reporté : 135 335.22 €

Nombre de suffrages exprimés : 15

Votes pour : 15

Votes contre : 0.

FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES (taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux des taxes d'habitation, du foncier bâti et non bâti de façon à attendre un produit fiscal de 256 560.00 € réparti comme suit :

	Base	Taux	Produit
Taxe d'habitation	1 051 000.00	8,91	93 644.00
Taxe foncière (bâti)	774 200.00	17,97	139 124.00
Taxe foncière (non bâti)	53 000.00	44,89	23 792.00
Soit un total de			256 560.00 €

BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose de voter le budget primitif de la commune équilibré en recettes et en dépenses de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 827 110.00 €
- Section d'investissement : 490 691.00 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget proposé.

BUDGET PRIMITIF 2015 DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose de voter le budget primitif du service Eau et Assainissement équilibré en recettes et en dépenses de la façon suivante :

- Section d'exploitation : 299 805.00 €
- Section d'investissement : 214 314.00 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget proposé.

ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE PRÉPARATOIRE DU JURY D'ASSISES 2016

Ont été tirées au sort pour l'établissement de la liste préparatoire des jurys d'assises 2016 les personnes suivantes :

- Madame BARBEROUSSE Annette épouse GOUIN,
- Madame DESPRES Nicole épouse REFAIT,
- Monsieur CARRE Jean-Marie.

CHARTRE NATURA 2000

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la charte NATURA 2000 pour la zone des prairies.

RÉSILIATION CONTRAT DE LOCATION – 2 rue de la Basse Cour

Monsieur Arnaud BERTRAND informe le Conseil Municipal que le logement communal situé 2 rue de la Basse Cour sera libéré le 30 avril 2015.

Le bail sera résilié à cette date.

DEMANDE DE LOGEMENT COMMUNAL - 62 RUE DE CHAON

Le Conseil Municipal décide d'établir avec Les Alicourts un contrat de location précaire pour le logement communal situé 62 rue de Chaon à compter du 05 Mai au 30 septembre 2015.

Le prix du loyer est fixé à 110 €.

ÉTUDE CAUE CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE 1AU

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la proposition d'étude avec le CAUE concernant l'aménagement de la zone 1AU.

Le coût restant à la charge de la commune s'élève à 2 000 €.

ÉCOLE

CARTE SCOLAIRE RENTRÉE 2015

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Directeur académique s'agissant de la fermeture d'une classe à la rentrée 2015 au sein du regroupement scolaire Pierrefitte/Souesmes.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette proposition.

COMPTE-RENDU DU 03 FÉVRIER DU SIVOS

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du comité syndical du SIVOS.

DEMANDE D'ABRI DE JARDIN

La demande de Monsieur RICHARD est acceptée.

VOIRIE ET STATIONNEMENT

AMÉNAGEMENT RUE DE SALBRIS

Le Conseil Municipal souhaite réaliser un aménagement sécuritaire à l'entrée de Pierrefitte, rue de Salbris, afin de réduire la vitesse des véhicules.

Un devis a été établi s'élevant à 14 182.80 € H.T. soit 17 019.36 € T.T.C.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre des amendes de police afin de l'aider dans ce projet.

AMÉNAGEMENT RUE DE SOUESMES - RUE DE NOUAN – ABRI BUS

La commission voirie/chemins est chargée d'étudier les possibilités d'aménagement des rues de Souesmes et de Nouan.

La commission étudiera également le positionnement de l'abri bus du Champ de Foire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil Municipal accepte les modifications des statuts de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières, à savoir :

- Transfert du siège social à compter du 1^{er} juillet 2015 à Salbris,
- Habilitation statutaire pour la création et la gestion d'un service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Une convention entre la CCSR et la commune sera signée.

INFORMATIONS DIVERSES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DES COMITÉS CONSULTATIFS

- COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE

Madame Pirkko TURUNEN fait part de l'avancée du site. Remerciements à tous les membres de la commission pour leur investissement dans le projet.

- COMMISSION VOIRIE – CHEMINS

Balisage des chemins : Monsieur Michel CHAUVIN informe qu'une réunion avec la CCSR est prévue pour l'harmonisation du territoire. Les poteaux endommagés sur le circuit des Alicourts seront changés gratuitement.

- STATUE SAINT EUTROPE

Madame Pirkko TURUNEN informe le Conseil que la restauration de la statue s'achève. L'entreprise de Theillay qui a réalisé cette opération ne demanderait que le coût de la peinture.

Félicitations à Madame Pirkko TURUNEN et son association pour la qualité de l'exposition des 4, 5 et 6 avril.